RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 10827
Numéro SIREN : 325 785 210
Nom ou dénomination : ELECTRE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2013 sous le numéro de dépôt 11809



1301181701

DATE DEPOT :	2013-02-06
NUMERO DE DEPOT :	2013R011809
N° GESTION :	1982B10827
N° SIREN :	325785210
DENOMINATION :	ELECTRE
ADRESSE :	35 RUE GREGOIRE DE TOURS 75006 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/11/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDIN
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1952 B 10827

PV du 12.11.12 CS

« ELECTRE »
Société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 148 304 €
Siège social : 35 rue Grégoire de Tours 75006 PARIS
R.C.S. PARIS B 325 785 210

06 . . 2013
R011809

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 12 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze,
Le lundi douze novembre, à dix-huit heures trente,

Les actionnaires de la société « ELECTRE », société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 148 304 € divisé en 57 040 actions de 2,60 € dont le siège social est 35 rue Grégoire de Tours 75006 PARIS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social sur convocation faite par le Directeur Général Unique aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chacun des membres de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis MOLLAT, Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Alain KOUCH et Antoine GALLIMARD les deux actionnaires présents et acceptants, possédant ou représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Franz CABRIERES remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Cabinet TUILLET ET CIE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Monsieur Fabien CORBOU et Monsieur Philippe LARRODÉ membres du comité d'entreprise, sont présents.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate, d'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote composant le capital social, que l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le double de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'assemblée, à laquelle, le cas échéant sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- le rapport du Directeur Général Unique,
- le texte des résolutions,
- les observations du Comité d'Entreprise.

Puis le Président déclare que, le cas échéant, les documents ont été envoyés aux actionnaires ou tenus à leur disposition conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Puis, il donne lecture du rapport du Directeur Général Unique.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et fournit toutes explications et précisions qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, étant précisé que l'assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années :

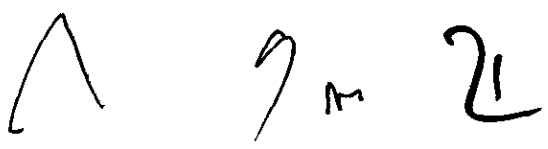
- **Monsieur Jean-François ROD** demeurant 29 rue de la Sourdière 75001 PARIS

Né le 09/12/1946 à Angers
De nationalité française

Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2015.

Monsieur Jean-François ROD a, par lettre séparée, accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées, et déclaré qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire l'exercice son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président : *Les Scrutateurs :* *Le Secrétaire :*

